



Traité Ketouvat

Michna 3 - Chapitre 13

אָדמון אומר שבעה. מי שמת והניח בנים ובנות, בזמן שהנכסים
מרבין, הבנים יורשים והבנות נזונות. ובנכסים מעטים, הבנות
יזונו והבנים יתזרו על הפתחים. אדמון אומר, בשביל שאני זכר
הפסדתי. אמר רבן גמליאל, רואה אני את דברי אדמון:

D'Admon on a 7 sentences. Un individu est mort, il a laissé des fils et des filles. Si l'héritage est considérable, les fils sont les héritiers et les filles ont droit à la nourriture ; mais si l'héritage est insuffisant, les filles sont nourries et les fils n'auront rien, quand même ils seraient obligés de mendier. Mais Admon dit : « Parce que je suis un garçon, j'aurais perdu (c'est incensé) ». Rabban Gamliel dit qu'Admon a raison.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions